

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/284

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien – Mr DARBON Thierry
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr  
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE  
Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

## **OBJET : Santé : subvention relative aux interventions sociales en gendarmerie**

### **Rappel des missions des intervenants sociaux en gendarmerie**

La problématique sociale est de plus en plus prégnante dans les difficultés des justiciables et peut être un frein au dépôt de plainte. Les gendarmes sont confrontés à des situations diverses dont beaucoup relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique et face auxquelles ils peuvent être démunis (problèmes familiaux et conjugaux, situations de détresse, difficultés éducatives...). Les intervenants sociaux jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement à la plainte. Ils assurent l'interface entre la gendarmerie et les services sociaux.

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ont pour mission :

- **Accueil et écoute active des victimes en situation de détresse sociale**, analyse et évaluation des besoins sociaux
- **Information et conseil dans les démarches administratives**, accompagnement vers l'accès aux droits
- Orientation vers les services sociaux adaptés, en fonction des besoins
- Accompagnement au dépôt de plainte
- **Facilitation du dialogue entre les services de sécurité publique et les services sociaux** afin de favoriser une prise en charge globale des personnes

Ainsi, ils interviennent **en complémentarité de l'action de la gendarmerie**.

### **Bilan de l'intervenant social en gendarmeries sur le territoire d'EBER**

En 2023, EBER a conventionné avec l'association France Victimes 38 APRESS pour la mise en place de permanences physiques et téléphoniques d'intervenant social dans les gendarmeries dont dépendent les communes d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, des permanences ont lieu selon l'organisation suivante :

- Gendarmerie de Beaurepaire : les mercredis 9h-12h et 14h-17h
- Gendarmerie de St Clair du Rhône : les mardis 9h-12h et 14h-17h
- Gendarmerie de Roussillon : les lundis et mardis 9h-12h et 14h-17h

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 26 septembre 2022 relative à la convention de financement 2023 pour le poste d'intervenant social en gendarmeries,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** la convention pluri annuelle avec l'association France Victime 38 Apress pour le poste d'intervenant social en gendarmeries 2024-2026, telle que jointe en annexe,

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 30 000,00 € par an résultant de la présente convention,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**